

Recommandations pour votre état des lieux de sortie

De façon générale

- L'appartement et ses dépendances doivent être rendus libérés de tout objet et mobilier.
- Nettoyer complètement et scrupuleusement les locaux, y compris les éventuelles dépendances.
- Nettoyer les escaliers couloirs, etc. en cas de salissures lors du déménagement.
- Ôter tout autocollant, crochet, clous, colle, vis, etc. des murs et des boiseries.
- Boucher proprement et adéquatement les trous laissés par les vis et les clous.
- Supprimer toutes modifications apportées (tapisseries, peintures ou couleurs particulières, tapis personnel, papier dans les armoires, installations électriques, etc.) sauf si celles-ci ont fait l'objet d'un accord avec le bailleur.
- Remplacer les vitrages fendus (fenêtres, portes, miroirs, ...).
- Préparer les clés à restituer et les étiqueter (en cas de perte, les cylindres seront remplacés à vos frais). Vérifier que toutes les clés soient présentes.
- Equiper tous les points lumineux de douilles et d'ampoules appropriées, si présents lors de l'état des lieux d'entrée (ELE).
- Détartrer les batteries de robinets et les cuvettes de WC.

En complément

▸ Cuisine

- Les agencements de cuisine doivent être détartrés et en bon état de fonctionnement.
- Les appareils électro-ménagers et accessoires (y compris les joints) doivent également être nettoyés (filtres de hotte, lave-vaisselle) ainsi que toutes les autres installations éventuelles. Ne pas oublier de nettoyer le filtre à graisse de la hotte ou de le remplacer. Remplacer systématiquement en cas de filtre papier ou à charbon actif.
- Restituer au complet les manuels d'utilisation pour tous les appareils ménagers, si remis lors ELE.
- Vérifier que tous les accessoires soient présents : plaque, grille, bacs à légumes/glaçons, etc. Les remplacer si manquants, usagés et/ou fendus.
- Vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage intérieur (four, frigo).

▸ **Sanitaires (salle de bains, toilette et douche)**

- Les appareils sanitaires doivent être nettoyés (lave-linge) ainsi que toutes les autres installations éventuelles. Ils doivent être détartrés et en bon état de fonctionnement. Pour le lave-linge/sèche-linge, nettoyer les filtres et joints.
- Restituer au complet les manuels d'utilisation pour tous les appareils ménagers si remis lors de l'ELE.
- Vérifier que tous les accessoires soient présents : verres ou porte-verres, lunettes des WC, flexibles de douche, etc. Les remplacer si manquants, usagés et/ou fendus.
- Nettoyer la grille ou l'aération.

▸ **Divers**

- Rendre les cartes pour la machine à laver.
- Présenter une quittance récente attestant le détartrage du boiler (si individuel).
- Faire ramoner la cheminée et présenter la quittance de ramonage, si mentionné dans le bail.
- Remise en état du jardin si exigé.
- Vider la boîte aux lettres et enlever les autocollants que vous auriez collés.
- Faire les relevés des compteurs d'électricité, d'eau et de gaz afin de les transmettre à votre fournisseur d'énergie.

Remarques

Nous vous rappelons que les dégâts que vous auriez occasionnés peuvent être déclarés à votre assurance RC-ménage.

Enfin, nous attirons votre attention que les recommandations listées ci-dessus ne sont pas exhaustives.

D'avance nous vous souhaitons une bonne préparation en vue de la sortie de votre logement.

Régie BERSIER & Cie SA